

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 255 Vœu relatif à la publicité et à l'information sur les grands projets d'aménagement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'ensemble des projets d'aménagement lancés ou étendus dans le cadre du Conseil de Paris des 17, 18 et 19 novembre 2014 (2014 DU 1097 concernant Bercy-Charenton, 2014 DU 1113 concernant Saint-Vincent-de-Paul, 2014 DU 1139 concernant Python-Duvernois, 2014 DU 1143 concernant Chevaleret-Oudiné et 2014 DU 1096 concernant la Porte Maillot) ;

Considérant le lancement de l'appel à projets urbains innovants au cours de ce même Conseil de Paris ;

Considérant le lancement d'un budget participatif qui vise à redonner aux Parisien-nes les « clefs de leur budget » ;

Considérant l'importance de l'expertise habitante dans la définition de leurs besoins ;

Considérant la convention d'Aarhus, convention internationale relative à l'information et la participation du public en matière d'environnement, ratifiée par la France en 2002 ;

Considérant la Charte de la concertation du Ministère de l'environnement du 5 juillet 1996 qui précise notamment dans son préambule que « sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement, la concertation est devenue nécessaire » ;

Considérant l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme relatif à la concertation dans les projets urbains qui impose notamment une concertation lors de l'élaboration de « projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie » ;

Considérant néanmoins que l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme fixe des règles très larges sans en préciser les modalités d'application ;

Considérant les engagements de la Ville de Paris en matière de participation des habitantes ;

Considérant ainsi notamment l'exposé des motifs de la communication de la Maire de Paris relative aux grands projets urbains et à l'appel à projets innovants « Réinventer Paris » qui précise notamment que « les mutations sociales et environnementales à l'œuvre nécessitent aujourd'hui de conforter et de renforcer cette dynamique, mais aussi de renouveler nos « modes de faire », en associant toutes les initiatives publiques et privées, et en particulier les habitants pour « construire ensemble » la ville de demain. » ;

Considérant la nécessité de faire de l'ensemble de ces projets d'aménagement des projets exemplaires en matière de qualité environnementale et d'intégration dans leur environnement ;

Sur la proposition de M. David BELLIARD, M^{mes} Anne SOUYRIS, Galla BRIDIER, M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

Dans le cadre de l'ensemble des grands projets d'aménagement proposés au vote du Conseil de Paris lors de ce Conseil et à l'avenir :

- Soient publicisés l'ensemble des éléments relatifs aux projets via un site internet participatif et collaboratif sur lequel les habitant-es pourront faire part de leurs remarques et de leurs propositions, ainsi que dans l'ensemble des mairies d'arrondissement,
- Soient associées l'ensemble des parties prenantes via des conférences citoyennes permettant aux habitant-es, aux associations, aux Conseils de quartier et à l'ensemble des personnes concernées par les projets de s'informer, de se former et ensuite de formuler des propositions en amont des projets et qu'elles participent à l'élaboration du cahier des charges des projets,
- Ces conférences citoyennes interviennent tout au long de l'aménagement,
- Se tiennent en parallèle des réunions publiques animées par des modérateurs neutres afin d'informer les habitant-es, associations, Conseils de quartier, de l'avancement du projet,
- Les habitant-es soient prévenu-es au moins un mois à l'avance de la date de ces réunions publiques et des conférences citoyennes et que des comptes rendus leur soient transmis *a posteriori* de l'ensemble de ces réunions,
- Soient également organisé tout dispositif permettant de mobiliser de la meilleure manière possible les citoyen-nes concerné-es par les projets : promenades urbaines, des zones d'aménagement, ateliers d'architecture, commissions thématiques avec des acteurs économiques, sociaux et des habitant-es, ateliers avec des publics cibles et notamment des jeunes,
- Soient présentés en Conseils de quartier des bilans des conférences citoyennes et de l'ensemble des modalités de concertation qui auront été mises en œuvre en y annexant les propositions qui auront été faites.